AR Prefecture
017-241700632-20260708-A26_022B-AR
Reçu le 21/07/2026

N° A26/022

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
& de La Saintonge Viticole

Gémozac, le 08 juillet 2026

ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTION

Le Président de la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole,

Vu les articles L.5211-9 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil communautaire du 21 avril 2026,

Vu la délibération n° 26/015 du Conseil communautaire du 21 avril 2026 portant élection du Président,

Vu la délibération n° 26/020 du Conseil communautaire du 21 avril 2026 portant délégations du Conseil communautaire au Président,

Vu la délibération n° 26/068 du Conseil communautaire du 30 juin 2026 fixant la composition du Bureau communautaire,

Vu la délibération n° 26/069 du Conseil communautaire du 30 juin 2026 portant élection de Monsieur Pascal LAVERGNE comme membre du Bureau communautaire,

Considérant la nécessité afin d'assurer la bonne administration des affaires communautaires de procéder à une délégation de fonction et de signature du Président au bénéfice de Monsieur Pascal LAVERGNE, conseiller communautaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Pascal LAVERGNE a délégation de fonctions dans les domaines suivants :
- environnement, milieux aquatiques ;
- Projet Alimentaire Territorial.

A cet effet, il a délégation de signature pour tous documents relatifs à l'exercice des compétences déléguées.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté à :
- Monsieur le Sous-Préfet ;
- Monsieur le Comptable public ;
- Monsieur Pascal LAVERGNE, conseiller communautaire délégué.

Le Président,

Loïc GIRARD

Communauté de Communes de GÉMOZAC et de la Saintonge Viticole

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Notifié le 21/07/2026
Signature du Conseiller délégué

Publié le 21/07/2026